

C. C. T. P.

Alimentations électriques rails de transferts de
patients
Site Perréal

SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

II – DESCRIPTION GENERALE

Annexes

- Fiche type : Câblages courants forts / courants faibles
- Fiche « hygiène et sécurité »

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation a pour objet les travaux d'alimentations électriques des rails de transferts de patients dans 21 chambres (14 chambres simples et 7 chambre doubles) des services Orfèvres, Tisserands, Brodeurs et Chapeliers sur le site Perréal, cis 2 boulevard Ernest Perréal – 34500 Béziers

D'une manière générale, les travaux se dérouleront en heures ouvrables (08h-12h et 13h-17h), certaines opérations ponctuelles pourront être réalisées en horaires décalés en fonction des contraintes des services.

Le CHB pourra à tout moment annuler une intervention programmée du prestataire sans contrepartie.

Tous les travaux doivent être conformes à la réglementation en vigueur, aux règles de fonctionnement du CHB et suivant les règles de sécurité en vigueur.

Les techniciens intervenants devront présenter leur titre d'habilitation valide pour pouvoir accéder aux lieux des travaux.

Les consignations électriques seront programmées avec les service techniques 2 jours auparavant minimum.

Les conditions d'hygiène seront respectées, voir fiche « hygiène et sécurité ».

II – DESCRIPTION DU PROJET

1 - SITUATION :

Les locaux se situent sur le site Perréal.

2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Création d'alimentations électriques pour les rails de transferts de patients dans 21 chambres.

La répartition des chambres dans les services est la suivante :

- Orfèvres (RdG) = 4 ch. simples et 2 ch. Doubles
- Tisserands (R+1) = 4 ch. simples et 2 ch. Doubles
- Brodeurs (RdG) = 4 ch. simples et 2 ch. Doubles
- Chapeliers (R+1) = 2 ch. simples et 1 ch. doubles

Pour chaque chambre le présent lot doit :

- Une protection par disjoncteur (maximum 3 moteurs par protection) ;
- Le câbles de type Ro2V ainsi que les cheminements lorsqu'ils n'existent pas ou que les existants sont sous dimensionnés ;
- Une prise de courant placée à proximité de la zone de charge ;

Les chambres du service Orfèvres (Bat A et B Rdc) seront alimentées depuis le TDE-RDG situé au RdG du bâtiment E dans un placard technique.

Les chambres du service Tisserands (Bat. A et B Rdc) seront alimentées depuis le TDE-ETA situé au R+1 du bâtiment E dans un placard technique.

Les chambres du service Brodeurs (Bat. C et D Rdc) seront alimentées depuis le TDF-RdG situé au Rdg du bâtiment F dans un placard technique.

Les chambres du service Chapeliers (Bat. C R+1) seront alimentées depuis le TDF-ETA situé au R+1 du bâtiment F.

Tableaux électriques

Dans les tableaux électriques, l'entreprise doit la mise en œuvre de disjoncteur de calibre 2x16A courbe C avec bloc différentiel 30mA type AC. Les disjoncteurs posséderont des pouvoirs de coupure adaptés au courant de court-circuit pouvant se développer sur les jeux de barre ou le répartiteur concerné. A minima ils seront de 6kA. La prestation comprend toutes sujétions d'adaptation des tableaux existants et plus particulièrement l'ajout de répartiteurs supplémentaires si les existants sont pleins, l'adaptation des plastrons existants, l'adaptation des passes câbles.

Il sera prévu au maximum 3 rails par circuits et un circuit ne devra pas alimenter des rails de 2 bâtiments différents.

L'entreprise complètera le repérage des départs dans les tableaux selon la même convention de repérage que l'existante.

Le schéma électrique de chaque tableau concerné par le projet sera mis à jour.

Distribution électrique

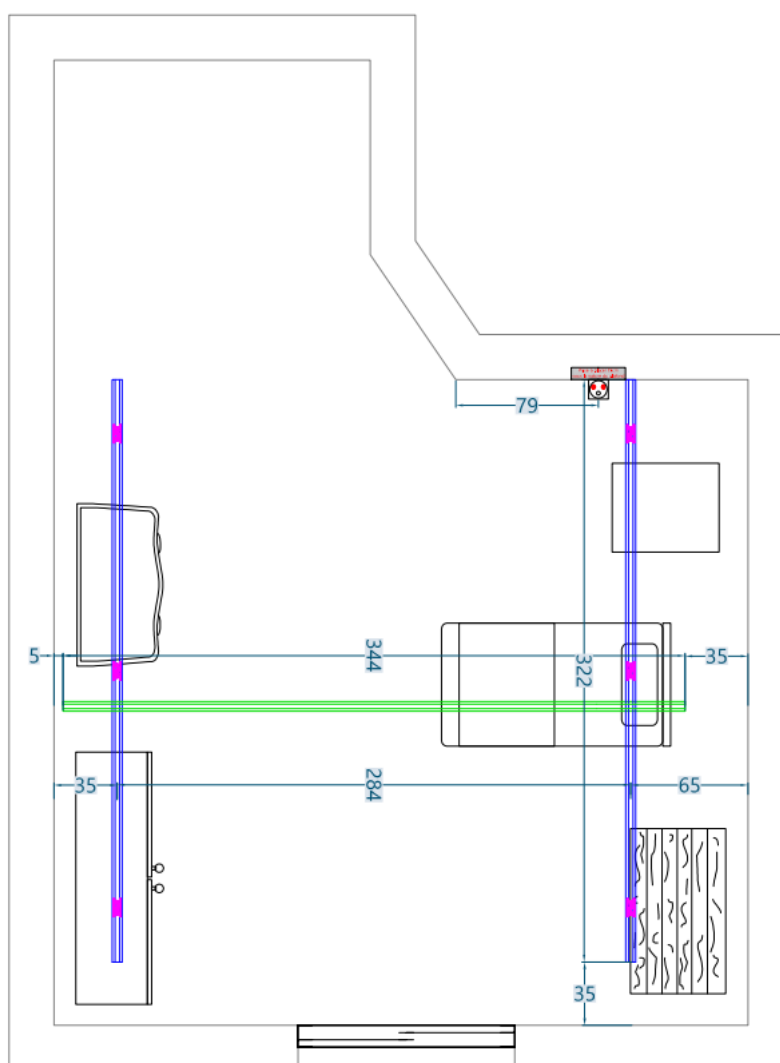
Depuis les protections créées la distribution sera réalisée en câble Ro2V de section adaptées cheminant d'une manière générale sur les chemins de câbles existants dans les plénums des faux plafonds des circulations.

Depuis les circulations la pénétration dans les chambres sera réalisée au travers de la salle d'eau dans le plénum de celle-ci. Le câble sera crampé à la dalle pour les locaux en RdG et à la structure primaire pour les chambres à l'étage.

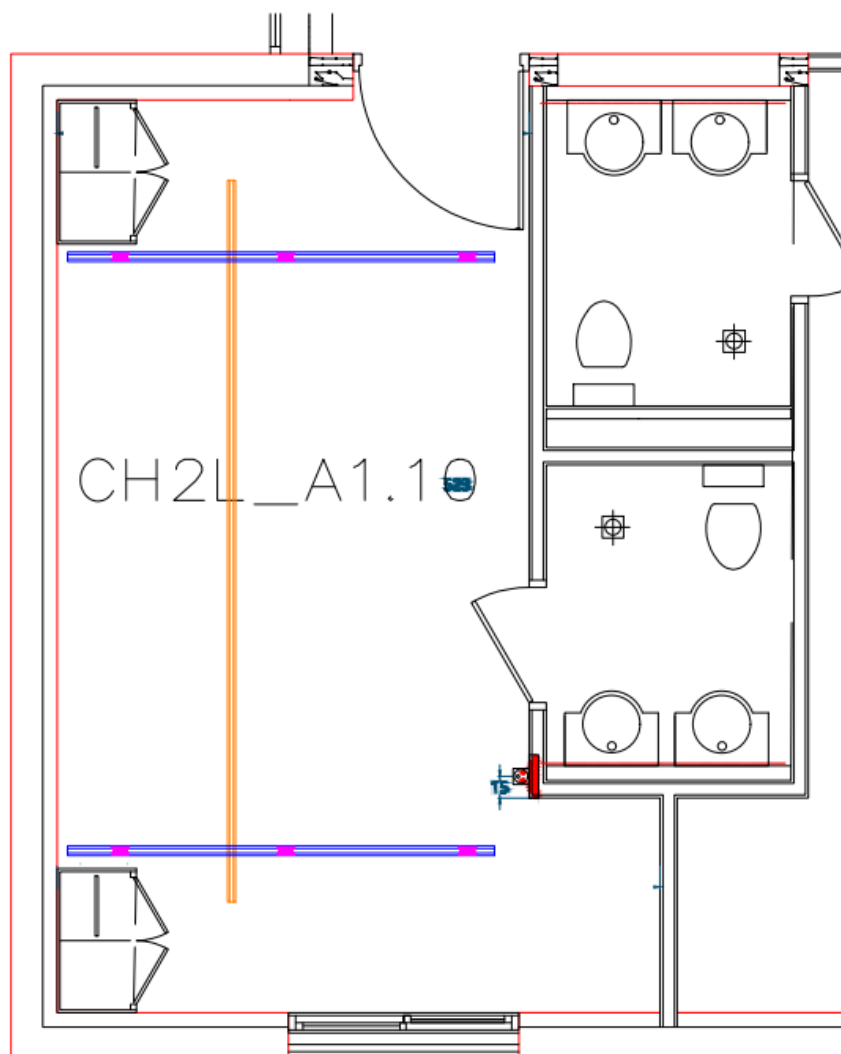
Prise de courant

Les prises de courant seront implantées selon les plans ci-dessous à 15cm (à l'axe) au-dessous du faux plafond ou du plafond. Elles seront de type 16A 2P+T encastré en cloison.

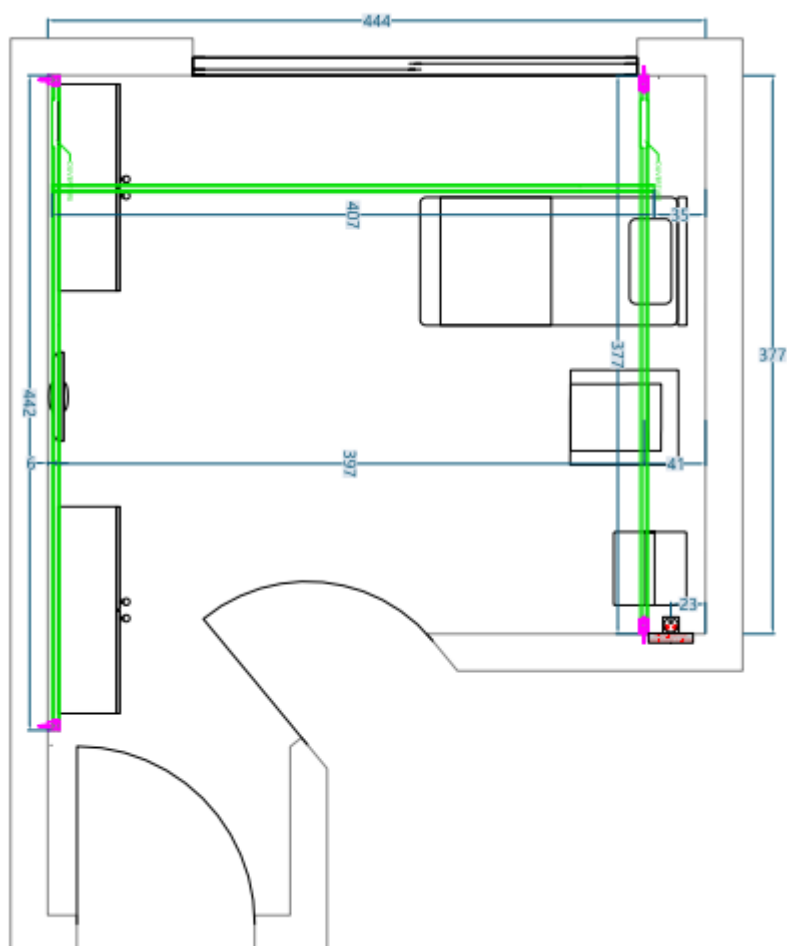
Plan type d'implantation chambre simple Rdc (Orfèvres et Brodeurs)



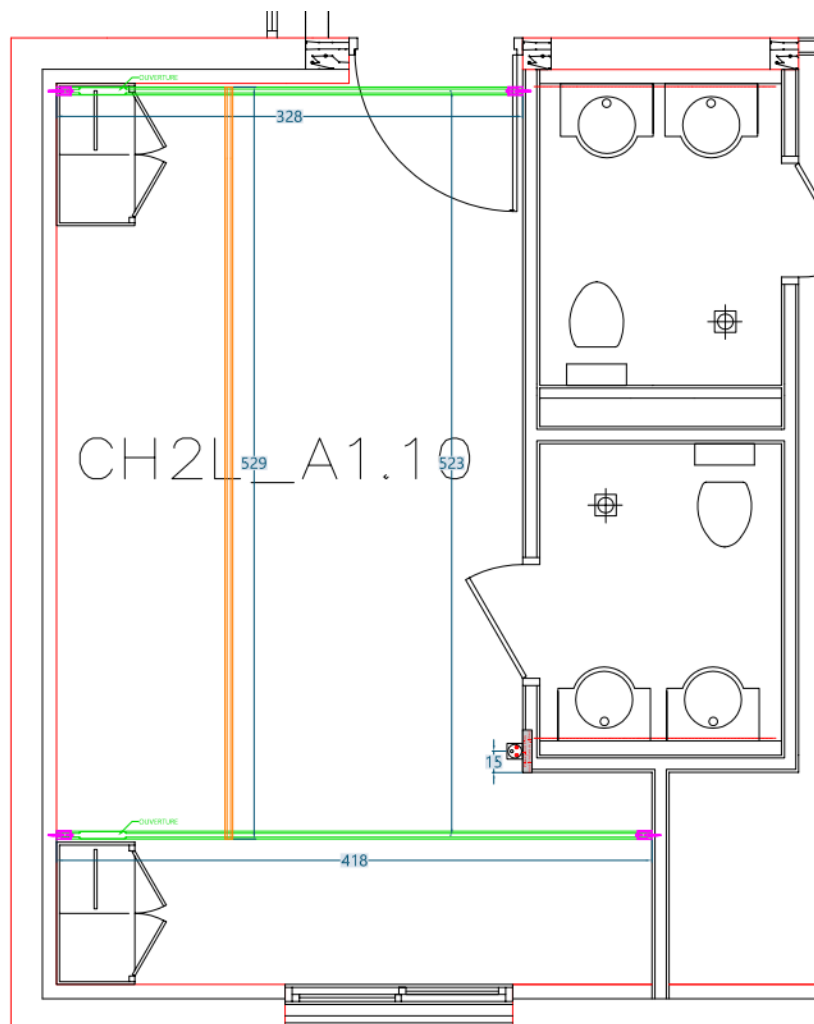
Plan type d'implantation chambre double Rdc (Orf vres et Brodeurs)



Plan type d'implantation chambre simple Etage (Tisserands et Chapeliers)



Plan type d'implantation chambre double Etage (Tisserands et Chapeliers)



4 - PIECES A FOURNI A LA REPONSE

Devis
Fiches mat riels

5 - RECEPTION

Seront pr sents   la r ception des travaux le prestataire, St phane Vibes ou autres technicien du CHB. La r ception des installations sera prononc e conform ment aux dispositions pr vues au pr sent march , et sous r serve :

- De la remise en  tat des diff rents supports.
- De la conformit  de l'installation au pr sent descriptif et aux r gles en vigueur.
- De la lev e de l'ensemble des r serves ayant pu  tre formul es.
- De la mise en  uvre satisfaisante des essais sur site.

- Le DOE sera fourni en un exemplaire papiers et un exemplaire numérique (CDROM ou clé USB) qui comprendra tous les documents demandés et notamment (liste non exhaustive) :
 - > les synoptiques indiquant tous les éléments actifs depuis les alimentations jusqu'aux points finaux (médaillons, dispositif anti fugues...) avec leur nom, leur adresse IP quand elle existe, n° de chambre
 - > un schéma de câblage type d'un hublot, d'un dispositif anti-fugue... avec les couleurs de fils utilisées (sous forme non-modifiable et modifiable ex. autocad).
 - > les plans de câblage et d'implantation, (sous forme non-modifiable et modifiable ex. autocad).
 - > les schémas (sous forme non-modifiable et modifiable ex. autocad).
 - > la Mise à jour des schémas de armoires électriques existantes et mise en place sur site.
 - > les Documentations techniques des matériels posés.
 - > les résultats des essais
 - > la sauvegarde de la programmation initiale
- Tous les essais auront été effectués.
- la formation auront été effectuée

Les documents DOE seront transmis deux semaines avant la réception afin d'être analysés.

A défaut et en cas d'erreur ou de manque d'information dans le DOE, l'installation ne sera pas réceptionnée.

6 – GARANTIE

Tout matériel est garanti contre tout vice de construction, de matière et de mise en oeuvre pendant une durée d'un an à dater de la réception.

Toutes les modifications sont garanties conformes aux règles de l'art et au projet d'exécution accepté par le maître d'œuvre.

Au cours de cette période, l'entrepreneur sera tenu de rectifier tous les défauts de fonctionnement qui apparaîtraient. Il sera totalement responsable des incidents ou dégradations qui pourraient se produire du fait de non-fourniture, en temps utile, des documents d'exploitation ou du fait d'erreurs contenues dans ses pièces ou ses réalisations.

L'entrepreneur garanti en outre que l'installation qu'il a réalisée correspond aux différentes caractéristiques qu'il a énoncées dans sa proposition et qu'il remettrait cette installation en conformité si l'exploitation relevait une non-concordance.

7 - RECYCLAGE

Sans objet.

8 - VISITE

Une visite sur site est obligatoire.

A l'issue de la visite le candidat devra faire son offre en connaissance de cause. Aucune exclusion liée à une méconnaissance du dossier ne pourra être retenue.

➔ ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.

L'activité du Centre Hospitalier de Bézier devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc.)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc...., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans pour cela subir un quelconque préjudice financier dû à cette interruption.

Fiche type

Câblages courants forts / courants faibles

Dernière modification le : 29/04/2016 DB

3 pages

Tous les travaux seront réalisés conformément aux règlements de sécurité et des normes en vigueur.

- Ils seront vérifiés par le passage de l'organisme de contrôle agréé. Les observations émises seront envoyées au prestataire avant la fin de la garantie.
- Les travaux ne pourront se dérouler que sur rendez-vous avec les services concernés et en fonction de l'activité de ces derniers
- Il sera effectué une réception des travaux
- Un PV de réception des travaux sera réalisé où seront annotées les toutes réserves qui devront être levées avant le paiement de la facture.

Types de matériels à poser et consignes à respecter :

- **Pose de prises de courant 2P+T :**
Boîte et support : Legrand Mosaïc
- **Pose de prises RJ45 à l'usage de l'informatique :**
 - Coté utilisation 45x45 catégorie 6 de type Pouyet-3M câblées en B.
 - Coté Hub, la prise à installer sera de type Pouyet-3M catégorie 6 câblées en B.Il sera fourni et posé un support + un bandeau RJ45 19" dans la baie, si cet équipement est inexistant.

Tirage de lignes courant faible :

- Câble réseau :**
 - câble réseau catégorie 6A
- Câble téléphone :**
 - câble réseau catégorie 6
- **Câble Détection Incendie :**
 - Conforme aux normes en vigueur (exp :nfs 61 932 (2008) et nfs 61 970 (2013)
 - Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement de la détection incendie durant la durée des travaux. Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires. Il prend contact avec le chargé de travaux du centre hospitalier afin de l'informer de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer. Il devra prendre contact avec le constructeur afin de connaître le zoning pour le raccordement et la **programmation des nouveaux détecteurs.**

- L'entreprise devra s'assurer que le libellé de l'adresse du détecteur correspond bien aux locaux sinon il devra faire effectuer l'adressage du détecteur.
- Lors d'une modification sur les lignes SDI ou CMSI, **l'entreprise devra mettre à jour le dossier SSI** (plans ainsi que le cahier de corrélation).
- **L'entreprise devra avertir à l'avance le responsable sécurité de toute intervention sur les lignes SDI et CMSI. Aucune intervention ne sera faite sans son accord**
- L'entreprise devra aussi programmer avec le responsable sécurité de la date de la venue du constructeur pour effectuer une nouvelle programmation.
- Tous les détecteurs ioniques qui seront dans la zone d'un projet, seront remplacés par des détecteurs optiques
- Lorsqu'un détecteur sera supprimé, il est formellement interdit de mettre une boîte de raccordement ou de raccorder fil à fil dans les plafonds. L'entreprise devra refaire la liaison de détecteur à détecteur.
- Les détecteurs qui seront remplacés, le seront par des détecteurs optiques « I.SCAN+O »
- Les détecteurs seront étiquetés ' Zone – Ligne – Points
- Pour les détecteurs ioniques déposés (type SO12 ou DA14) l'entreprise devra prendre en compte

L'arrêté du 6 Mars 2012 portant homologation de la décision n° 2011-DC-0253 Version consolidée au 21 mai 2015. L'entreprise doit délivrer une attestation de prise en charge des détecteurs ioniques.

L'entreprise doit avertir le Responsable sécurité de l'établissement afin qu'il mette à jour la fiche de recensement des détecteurs ioniques

Consignes particulières

Consignations électriques ou climatisation : Elles sont à la charge du centre hospitalier et seront effectuées par les agents des services techniques, uniquement sur rendez-vous.

Les câbles emprunteront les chemins de câble respectifs situés généralement dans les faux plafonds (courant fort, courant faible) et seront attachés. Les anciens câbles qui ne servent plus seront déposés proprement. Dans les parties apparentes les câbles seront sous goulotte ou moulures.

- Tous les câbles seront repérés de chaque côté, avec leurs destinations respectives.
- Des étiquettes seront posées sur les prises RJ45 côté utilisateur (*N° local - N° de rack dans la baie si existante – N° de position*) et côté HUB (*N° du local utilisateur + n° de prise si plus de deux*) avec leurs destinations respectives. Dans les locaux où se logent les hubs informatiques, la fiche de renseignements sera complétée.

Exemple :

<u>Coté utilisation</u>		<u>coté répartiteur</u>
Ref de maintenance du répartiteur + position sur le répartiteur (sur prise réseau au mur)	Cable	Ref de maintenance du local utilisateur + N° de prise (si + de deux prises) (sur bandeau répartiteur)

Exemple
E001/B8

ESS02/2

- Les liaisons réseaux installées seront testées et un rapport de recettage sera fourni à la fin du chantier.

Tirage de lignes courant fort :

- Une note de calcul sera fournie pour toute ligne provenant d'un tableau, hormis pour l'alimentation de prises 2P+T et éclairage, sauf demande particulière.
 - L'identification des nouveaux disjoncteurs sera réalisée de façon propre (avec des étiquettes gravées ou imprimées), et définitive au niveau des armoires et coffrets.
 - Les schémas électriques seront remis à jour :
 - la version papier réactualisé sera mise en place dans l'armoire
 - Une version informatique (au format Autocad sera remise aux services techniques du CHB.).
- Le schéma original sera fourni.

Autres consignes:

- **Rebouchage des trous :**
- Dans les cloisons, mur, planchers seront réalisés avec des matériaux coupe feux. (en cas de mousse fournir le PV de conformité au service sécurité)
- **Appels Infirmières :**
- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement des appels infirmières durant la durée des travaux, Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires, et informe le chargé de travaux du centre hospitalier de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer.

Accès aux locaux techniques Haute tension et Onduleurs :

L'accès sera autorisé uniquement sur présentation des titres d'habilitation indispensables aux réalisations des travaux prévus au CCTP. L'habilitation minimum est H2 + B2V ou BR pour tous travaux d'ordre électrique

La clé d'accès aux locaux à risque électrique (TGBT, onduleur...) sera remise au prestataire désigné par le pc sécurité.

Les consignations seront réalisées sur rendez-vous.

Plafond démontables :

Sur tout le cheminement des câbles réalisés les plafonds devront être remis en place. Une attention doit être apportée au démontage afin de conserver les éléments en bon état.

Dst/elec/doc/CCTP/fiche type... (2016/04)

PRE REQUIS INFORMATIQUE EN CAS DE FOURNITURE D'UN LOGICIEL

FOURNITURE DU LOGICIEL :

* COMPATIBLE: WINDOWS SEVEN 32 OU 64 BITS

- QUI NE NECESSITE PAS D'ETRE ADMINISTRATEUR POUR SON UTILISATION
- Possibilités d'installer sur serveur virtuel
- Mise à jour logicielles à préciser

Tutoriel d'installation du logiciel pas à pas.

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

☒ RESPECT D'HYGIENE

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc...)

☒ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :
- **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

☒ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

➔ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**
- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc....
- Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration
- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux

- L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution des ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc....
- L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.... D.O.E., 2 supports papier + 1 support informatique (**Fichiers AUTOCAD 2007**).

Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

→ **Obligations de l'entrepreneur :**

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc..... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.... à la charge de chacun des lots.

Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.

- NOTA :**
- Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné
 - Les carottages, percements, sciages, dans les planchers et/ou murs si nécessaires seront réalisés à l'eau avec précaution, protection, les étages supérieurs et inférieurs étant en exploitation.

ATTESTATION DE VISITE SUR SITE :

Je soussigné,, représentant la Sté, atteste m'être rendu ce pour prendre connaissance des lieux afin de répondre à la consultation concernant **les travaux d'alimentations électriques de rails de transfert de patients, sur le site de Perréal**, afin de répondre à l'appel public à la concurrence.

Fait à Béziers, le

Signature du Soumissionnaire

Signature du Centre Hospitalier de Béziers

Stéphane VIBES
Chargé d'affaire